

Stratégie wallonne pour des parcours de vie intégrés pour les personnes en perte d'autonomie au cœur de dynamiques de désinstitutionalisation et de non-institutionnalisation

PLAN D' ACTIONS BASE SUR LES RECOMMANDATIONS « FORCES »

I. Critères de priorisation

Afin de prioriser les recommandations, le groupe de travail a déterminé 5 critères :

1. s'inscrire dans une vision de la société qui place l'accessibilité, la qualité et l'humanité des soins de santé au cœur d'une approche holistique de la santé intégrant l'environnement des citoyens et les déterminants sociaux de la santé ;
2. fédérer les secteurs (handicap, MR-MRS, aide et soins, ...) dans une perspective de décroisement ;
3. être évaluables ;
4. s'appuyer sur une gouvernance de projet solide ;
5. être cohérentes avec l'esprit de la DPR 2019-2024.

6.

II. Plan d'actions

RECOMMANDATION	PRIORISATION Critères – CT, MT, LT	ACTIONS Qui, quoi, pour qui, comment, quand (durée) ?	PRIORISATION ACTIONS CT, MT, LT	BUDGET	BUDGET NON NECESSAIRE Articulation, coordination, etc.
<p>1. Développer la promotion et prévention des citoyens et des professionnels aux risques de perte d'autonomie dans les lieux de vie</p>		<p>QUOI ? Informer et sensibiliser les citoyens à la perte d'autonomie</p> <p>COMMENT ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer une communication proactive en détectant les situations problématiques (utiliser données disponibles, information dès le 1^{er} contact...) ○ Favoriser et créer des initiatives qui vont à la rencontre des citoyens (participations à des salons divers, bus itinérants, lieux où se trouvent les citoyens...) ○ Développer des outils et des supports de communication offrant une centralisation, une visibilité et une vulgarisation des informations dans l'objectif d'informer sur les dispositifs existants ○ Développer des campagnes de prévention ciblées (// travaux du GT Conseil de stratégie et de prospective sur l'accès aux soins des personnes avec une DI) <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les citoyens wallons ○ Les personnes en perte d'autonomie ○ Les professionnels de l'accompagnement, de l'aide et du soin <p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ AVIQ et ses bureaux régionaux ○ Mutuelles 	<p>MT</p>		

		<p>QUAND ? A partir de 2022 et de manière récurrente</p>			
		<p>QUOI ? Sensibiliser/préparer/former à la perte d'autonomie et à son impact sur la qualité de vie.</p> <p>COMMENT ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibilisation/préparation/information/formation des citoyens à la perte d'autonomie, aux choix possibles lors de leurs parcours de vie (anticipation des choix de vie, gestion de la perte d'autonomie) ○ Wallonie Amies des Aînés (WADA) : extension des projets pilotes <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Tout.e citoyen.nne en Wallonie. <p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ AVIQ ○ Mutuelles et para-mutuelles : ENEO, ALTEO, etc. ○ Les universités ○ Associations représentatives des personnes en situation de handicap, associations représentatives des usagers ○ Structures associatives actives en la matière ○ Les fédérations sectorielles des employeurs <p>QUAND ? Dès 2022 et de manière récurrente</p>	LT		
		<p>QUOI ? Sensibiliser les professionnels de l'accompagnement, de l'aide et du soin aux aspects préventifs d'un risque de perte d'autonomie.</p> <p>COMMENT ?</p>	LT		

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Sensibiliser sur la diversité culturelle et notamment les maladies psychopathologiques et cognitives pour aider les professionnels de l'accompagnement, de l'aide et du soin à accompagner les personnes selon leurs spécificités. En MR.S, par exemple, cela peut se faire au départ du projet de vie individualisé. ○ Promouvoir l'utilisation des échelles d'évaluation <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les professionnels de l'accompagnement, de l'aide et du soin. <p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ AVIQ ○ Les acteurs associatifs et publics dans le domaine <p>QUAND ? 2022 et de manière récurrente.</p>			
	<p>QUOI ? Assurer la prévention, l'accompagnement et la sécurisation des lieux de vie.</p> <p>COMMENT ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Privilégier les lieux de soins, d'aide et d'accompagnement comme le cabinet du médecin traitant, les consultations à l'hôpital, hospitalisation de jour, etc pour assurer la prévention ○ Initier des réflexions quant au système actuel des aides matérielles révision (amélioration des dispositifs, ouverture au plus de 65 ans...) ○ Démystifier l'accès aux soins pour les personnes précarisées (accès financier mais aussi aspects culturels, non-recours aux droits), développer l'éducation à la santé ○ Développer l'accès aux soins de santé pour les personnes avec déficience intellectuelle ○ Développer les compétences des personnes en perte d'autonomie au moyen d'activités thérapeutiques et éducatives pour leur permettre de 	MT	<p>Plan national de reprise et de résilience et Plan de relance wallon :</p> <p>Projet 278 : réformer la Promotion de la Santé et Prévention grâce à la mise en œuvre d'une programmation structurée en promotion de la</p>	

	<p>limiter au maximum la perte d'autonomie et d'assurer le maintien des acquis</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Encourager les dispositifs digitaux tels que la téléassistance intuitive qui vise à analyser les habitudes de vie et pouvoir identifier toute anomalie dans son comportement ; ○ Les projets d'habitats groupés solidaires et inclusifs intègrent un aspect de coordination afin d'assurer une dynamique de vie commune et de soutien des habitants dans leur quotidien. ○ Exemples de bonnes pratiques : <p><u>Les projets FSE + :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ● Autonomie de vie (heures inconfortables des SAFA) ● Prêt et accompagnement pour une meilleure autonomie de vie ● Coaching en activités sociales, utiles et de loisirs ● Evolution du rôle de l'aidant-proche et renforcement de l'offre de répit ● Convergence ● Accompagner le vivre ensemble dans les habitats solidaires et inclusifs. <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les personnes en perte d'autonomie, leur famille et aidant <p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les Gouvernements wallon et fédéral ○ L'AVIQ ○ Les SISD (Services intégrés de soins à domicile) ○ Les services sociaux des hôpitaux en maximisant leur utilisation (évaluation à mener) et en assurant le lien avec les services de 1ère ligne et le secteur institutionnel ○ Services de première ligne de manière générale (CPMS, etc.) ○ Acteurs de promotion et de prévention de la santé ○ ... <p>QUAND ?</p>	<p>santé et prévention en Wallonie</p> <p>Projet 277 : développer des politiques de prévention en assuétudes et des salles de consommation à moindre risque pour usagers de drogue (SCMR)</p> <p>Projet 252 : accroître l'offre d'accueil et d'hébergement en faveur des personnes les plus vulnérables (personnes sans-abri ou mal logées, etc.) et créer des habitats inclusifs et solidaires pour les personnes en perte d'autonomie, dans une logique de désinstitutionalisation et de</p>
--	---	--

	<p>2022 à 2027, et de manière récurrente</p>		<p>réduction de la fracture numérique</p> <p>Projet 253 : mettre en place une assistance digitale à domicile afin de soutenir le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie</p> <p>Projet 275 : permettre la poursuite du développement d'un continuum de soins en favorisant la prise en charge des soins de santé mentale dans la cité au sein de toutes les tranches d'âge et tous les milieux de vie de la population en Wallonie</p>
--	--	--	---

				Fonds social européen + (programmation 2021-2027)	
		<p>QUOI ? Partager les informations entre professionnels dans une visée préventive pour la personne (pas uniquement concernant les situations qui le requièrent).</p> <p>COMMENT ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Identifier les lieux de coordination des professionnels de l'accompagnement, de l'aide et du soin et les fonctions de coordination ○ Etablir des connexions et des ponts entre réseaux de professionnels ○ Evaluer les possibilités d'échanges dans une dynamique de secret professionnel partagé ○ Développer de nouvelles technologies facilitant le transfert d'information entre professionnels (cahier de liaison informatisée, transfert de paramètres médicaux...) <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les professionnels de l'accompagnement, de l'aide et du soin <p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ AVIQ ○ Réseaux de professionnels de l'accompagnement, de l'aide et du soin ○ Acteurs de coordination <p>QUAND ? 2022 et de manière récurrente</p>	MT-LT	<p>Plan de relance wallon :</p> <p>Projet 273 : créer des réseaux sur base des travaux des Assises via notamment l'élaboration de la Gouvernance et du maillage territorial et soutenir les acteurs locaux dans l'implémentation de leur écosystème.</p> <p>Projet 279 : digitaliser intégralement le dossier de santé des citoyens wallons de manière structurée et intégrée</p>	

				<p>Projet 280 : rendre le dossier de santé interopérable entre les différents acteurs de la santé</p> <p>Projet 281 : développer un outil digital de gestion intégrée "W.all.in.health" pour l'observation, le suivi cartographique et administratif et le renfort des actions wallonnes en promotion de la santé et la prévention par la mise en place articulé avec les plateformes e-health</p> <p>Projet 282 : promouvoir l'innovation numérique dans le secteur de</p>	
--	--	--	--	---	--

				l'aide et des soins à domicile	
		<p>QUOI ? Identifier les éléments du non-recours aux droits.</p> <p>COMMENT ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Simplification administrative ○ Analyse d'une mécanique d'octroi de certains droits ○ Dispositifs fédéraux et régionaux de reconnaissance du handicap ○ Analyse du non-recours et consultation des services de premières lignes ○ Promotion du travail en réseau pour accéder aux personnes qui ne recourent pas aux droits <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Personnes en perte d'autonomie <p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ AVIQ ○ Services de première ligne d'aide et de soins ○ Les associations de terrain et les associations représentatives des usagers ○ Mutuelles ○ La DGPH <p>QUAND ? 2022</p>	MT-LT		
2. Simplifier et visibiliser l'information sur les offres de services existantes		<p>QUOI ? Référencement des services existants</p> <p>COMMENT ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Définition de l'étendue du référencement ○ Travail de référencement des services disponibles pour le soutien des personnes en perte d'autonomie ○ Veille régulière pour une information à jour et cohérente 	CT MT & LT		

		<p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ AVIQ et ensemble des acteurs concernés ○ Services publics wallons <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les publics en perte d'autonomie et leurs proches ○ Les professionnels de l'accompagnement, de l'aide et du soin <p>QUAND ?</p> <p>Dès 2022 et de manière récurrente</p>			
		<p>QUOI ?</p> <p>Développement d'un outil dynamique de cartographie</p> <p>COMMENT ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Référencement des services existants (cf action 1) ○ Analyse et mise à profit d'outils existants – Plateforme Bien Vivre Chez Soi – et mise en commun / coordination des outils de référencement existants sur l'offre disponible en Wallonie (Accessservices, Cartographie AVIQ, etc.) ○ Désigner plusieurs agents référents pour le maintien de la dynamique. ○ Développement d'un outil : <ul style="list-style-type: none"> • transversal (qui inclut les initiatives existantes et en cours de développement) • basé sur une approche territoriale qui devra être déterminée (géolocalisation possible) • qui référence l'ensemble des services utiles et qui informe sur l'état de saturation des services • destiné au public, aux professionnels de l'aide et du soin, aux pouvoirs publics <p>QUI ?</p>	<p>CT</p>	<p>Plan de relance wallon : Projet 281 : développer un outil digital de gestion intégrée "W.all.in.health" pour l'observation, le suivi cartographique et administratif et le renfort des actions wallonnes en promotion de la santé et la prévention par la mise en place articulé avec les</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> ○ AVIQ et ensemble des acteurs représentés dans cet outil (+collaboration mäj) <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les publics en perte d'autonomie et leurs proches ○ Les professionnels de l'accompagnement, de l'aide et du soin ○ Les pouvoirs publics <p>QUAND ? Dès 2022 et de manière récurrente</p>		plateformes e-health.	
	<p>QUOI ? Informer les citoyens sur l'offre de services existante et l'utilisation de la cartographie</p> <p>COMMENT ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Veiller à l'accessibilité de l'information (lisibilité, compréhension, pédagogie, emploi des langues adéquates, Facile-à-lire et à comprendre, capsules en langues de signes, adaptation des contenus web (dont adaptation aux systèmes de synthèse vocale...)) ○ Recourir aux bus itinérants, médias (réseaux sociaux, presse, etc.), associations <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les publics ne recourant pas aux droits ○ Grand public <p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ AVIQ (prestataire externe) ○ Les fédérations sectorielles des employeurs et les structures agréées et subventionnées ○ Partenaires de l'AVIQ ○ Les organisations représentatives des usagers ○ Région wallonne 	MT-LT		Les travaux du Conseil de stratégie et de prospective

		<p>QUAND ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Dès 2022 et de manière récurrente 			
<p>3. Réaliser une programmation des secteurs (par exemple : spécialisation des établissements et des services, capacité et équipement/matériel, coordination de leurs infrastructures et/ou de leurs activités, articulation entre établissements, services, révision des normes, agréments et subventionnements, etc.).</p>		<p>QUOI ? Analyse des besoins des personnes en perte d'autonomie, de leurs proches et des professionnels</p> <p>COMMENT ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Référencer les études déjà réalisées en la matière et les résultats des travaux des GT en cours ○ Programmer et mener une analyse qualitative et quantitative des besoins à couvrir par secteur (méthodologie à définir) ○ Consulter les personnes en perte d'autonomie et leurs proches, les associations représentatives des usagers (méthodologie à définir) ○ Consulter les fédérations des différents secteurs ○ Mettre à profit les outils d'évaluation de l'intensité de l'aide ○ Mettre à profit la cartographie de l'offre (recommandation n°2) <p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ AVIQ ○ Collaboration avec l'IWEPS, les Mutuelles, l'asbl Aidants-Proches, les associations représentatives des usagers, les organisations syndicales sectorielles, les fédérations sectorielles des employeurs, le Gouvernement wallon et le Parlement de Wallonie <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les publics en perte d'autonomie et leurs proches ○ Les professionnels de l'accompagnement, de l'aide et du soin <p>QUAND ? Dès 2022 et de manière récurrente</p>	<p>MT</p>	<p>Plan de relance wallon :</p> <p>Projet 141: développer l'INAH (Institute of Analytics for Health)</p>	

	<p>QUOI ? Mise en place d'une logique de programmation pluriannuelle prenant en compte les besoins des secteurs</p> <p>COMMENT ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Définir les objectifs à atteindre en fonction des résultats de l'analyse des besoins et de la cartographie ○ Définir et développer une logique de programmation pluriannuelle et réflexion sur la mise à profit de la logique du contrat par objectifs - Direction audit et inspection de l'AVIQ) ○ Se baser sur les travaux des assises de la première ligne concernant la notion de territorialisation des soins au niveau de la 1^{ère} ligne de soins et de la promotion de la santé <p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ AVIQ (Directions métiers handicap, santé et Direction audit et inspection) ○ En collaboration avec les fédérations sectorielles des employeurs ainsi qu'avec les organisations syndicales sectorielles <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les publics en perte d'autonomie et leurs proches ○ Les professionnels de l'accompagnement, de l'aide et du soin <p>QUAND ? Dès 2024 et de manière récurrente</p>	<p>LT</p>	<p>Plan de relance wallon ;</p> <p>Projet 272 : organiser les Assises de la 1^{ère} ligne et concerter les acteurs afin d'identifier le meilleur maillage, la meilleure organisation et l'offre de services la plus adéquate</p> <p>Projet 273 : créer des réseaux sur base des travaux des Assises via notamment l'élaboration de la Gouvernance et du maillage territorial et soutenir les acteurs locaux dans l'implémentation de leur écosystème</p>
--	---	------------------	--

		<p>QUOI ? Réaliser un état des lieux des conditions d'accès aux interventions et aides financières, créer des conditions d'accès pour un lieu de vie et un accompagnement abordables pour les secteurs de l'AVIQ et réfléchir dans cet objectif à une révision du système actuel</p> <p>COMMENT ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Entamer une réflexion sur les politiques de prix (accessibilité financière) ○ Sensibiliser les autres secteurs impliqués dans l'offre de services aux personnes en perte d'autonomie ○ Evaluer les aides destinées aux usagers (identifier les conditions d'accès obsolètes ou potentiellement discriminantes ainsi que les perspectives en termes d'évolution) ○ Evaluer l'octroi des droits d'accès et subventions en portant une attention particulière aux règles de facturation et aux conventions de financement et initier une réflexion quant à un changement de paradigme qui soutienne la transition entre les différents lieux de vie ○ Faire évoluer les normes d'agrément et de subventionnement pour favoriser la multidisciplinarité et assurer une meilleure qualité de l'aide et des soins ○ Renforcer le BAP (budget d'assistance personnel) pour mieux couvrir les demandes, travailler sur le manque de services prestataires et la perspective de création de nouveaux métiers ○ Revoir l'impact de la cohabitation sur l'APA et l'ensemble des allocations ○ Adapter la réglementation relative à l'aide technique en fonction des évolutions technologiques et l'évolution des prix et ouvrir son accès au plus de 65 ans ○ Porter une attention particulière au non-recours aux droits <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les personnes en perte d'autonomie ○ Les professionnels de l'accompagnement, de l'aide et du soin 	<p>LT</p> <p>MT</p> <p>MT</p> <p>MT</p> <p>MT</p> <p>LT</p> <p>LT</p> <p>MT</p>		<p>En lien avec les travaux du Conseil de stratégie et de prospective</p>
--	--	--	---	--	---

		<p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'AVIQ, ○ Les fédérations sectorielles des employeurs ○ Les organisations syndicales sectorielles ○ Les organisations représentatives des usagers ○ Le Gouvernement wallon <p>QUAND ? 2022 à 2024</p>			
<p>4. Favoriser les approches basées sur les besoins des personnes</p>		<p>QUOI ? Identifier et développer des pratiques innovantes en matière d'accompagnement.</p> <p>COMMENT ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Recensement des initiatives existantes, évaluation et soutien (nouvelles technologies, nouvelles approches en matière d'organisation du travail, créations de nouveaux services, nouvelles approches en matière d'accompagnement...) ○ Au sein des institutions : <ul style="list-style-type: none"> ● Faciliter le recours aux approches « participatives » qui se focalisent sur les besoins des personnes (par exemple : modèle TUBBE, la méthode Montessori, l'approche Snoezelen, l'approche Cantou, etc.) tant en institution ● Encourager les établissements à développer des projets de vie construits de façon collective et participative et les accompagner ● Privilégier les concertations interdisciplinaires en y associant le résident et ses proches/famille et impliquer les bénéficiaires et/ou leurs aidants dans les structures décisionnelles des établissements ○ Dans l'accompagnement à domicile : <ul style="list-style-type: none"> ● Développer des processus de management et des outils participatifs et des initiatives telles que des conseils des usagers ; 	<p>MT</p> <p>CT</p>		

		<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer les projets pilotes en cours dans les secteurs des aînés, de la santé mentale et du handicap et soutenir les projets qui ont une évaluation positive • Renforcer, valoriser et promouvoir le rôle des centres de coordination qui permettent d’impliquer l’ensemble des parties prenantes de l’accompagnement à domicile <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les personnes en perte d’autonomie ○ Les proches ○ Les professionnels de l’accompagnement, de l’aide et du soin <p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L’AVIQ ○ Les fédérations sectorielles des employeurs ○ Les structures et leurs professionnels. ○ Les organisations syndicales sectorielles ○ Les organisations représentatives des usagers <p>QUAND ? 2022 et de manière récurrente.</p>			
		<p>QUOI ? Associer les personnes en perte d’autonomie et leur famille aux décisions les concernant et notamment relatives à la qualité de l’aide et des soins</p> <p>COMMENT ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Impliquer les usagers, les résidents dans les organes décisionnels des structures (ex : les travaux de la Direction des Aînés en matière de diffusion des méthodes de qualité et de participation des résidents à la vie en communauté) ○ Informer les patients/les usagers sur leurs droits et obligations et faciliter les voies de recours 			

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en œuvre réglementaire du « Protocole d'accord entre l'Autorité fédérale et les autorités visées aux articles 128, 130, 135 et 138 de la Constitution concernant la coopération entre les personnes issues de l'environnement du patient/client et les professionnels des soins de santé en dehors d'un établissement de soins » du 19 décembre 2017 et transposition dans des textes réglementaires <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les personnes en perte d'autonomie ○ Les familles et aidants-proches <p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le Gouvernement wallon ○ L'AVIQ ○ Les Mutuelles ○ Les fédérations sectorielles des employeurs ○ Les organisations syndicales sectorielles ○ Les organisations représentatives des usagers ○ Le niveau fédéral <p>QUAND ? Dès 2022</p>			
	<p>QUOI ? Soutenir les aidants proches</p> <p>COMMENT ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Œuvrer en faveur d'un statut de l'aidant proche et octroi d'avantages ; ○ Renforcer la formation au repérage de l'épuisement des aidants à destination des professionnels du domicile et du secteur résidentiel ; ○ Renforcer les compétences des professionnels du domicile en matière de détection des risques et des psychologues en matière d'accompagnement psycho-social, tout en assurant l'accessibilité financière de ce dispositif 	<p>LT</p> <p>LT</p> <p>MT</p> <p>CT</p>	<p>Plan de relance wallon :</p> <p>Projet 254 : renforcer l'offre de répit pour personnes en situation de handicap et l'ouvrir aux</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Développer les modalités d'accès (aspects financier, géographique, etc.) des aidants proches à des groupes de parole ainsi qu'à des modules de formation (à la carte) en lien avec leurs besoins et attentes ○ Renforcer l'offre de répit en améliorant la visibilité (« guichet unique ») et la mise en place de projets pédagogiques côté aînés (CAJ/CSJ) et en renforçant et en adaptant l'offre côté handicap ainsi qu'au domicile, adapter la réglementation ○ Œuvrer auprès du fédéral afin de permettre aux aidants d'avoir accès au remboursement lors de séances de counseling (dispositif pilote mis en place dans le cadre du projet A-P/Réseau-Service) ○ Initier des collaborations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour assurer un accueil extra-scolaire des enfants en situation de handicap et soutenir l'emploi de leur aidant-proche. ○ Exemples de bonnes pratiques en cours de développement : <ul style="list-style-type: none"> • Le projet FSE+ Evolution du rôle de l'Aidant proche et renforcement de l'offre de répit • Le projet FSE+ Renforcer les connaissances et compétences psycho-sociales des professionnels du secteur de l'hébergement et de l'accueil des aînés en Wallonie <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les professionnels de l'accompagnement, de l'aide et des soins et les aidants proches <p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Le niveau fédéral, le Gouvernement wallon, l'AVIQ, les fédérations sectorielles des employeurs, les organisations syndicales sectorielles, les professionnels du secteur, l'asbl aidants-proches et les autres associations représentatives en matière de soutien aux aidants proches (Alzheimer, etc.), les organismes assureurs <p>QUAND ? A partir de 2022</p>	<p>MT</p> <p>CT</p> <p>MT</p> <p>MT</p> <p>MT</p>	<p>personnes de plus de 65 ans</p> <p>Fonds social européen + (programmation 2021-2027)</p>	
--	--	---	---	--

<p>5. Diversifier l'offre de lieux de vie</p>		<p>QUOI ? Développer une connaissance approfondie et transversale des besoins des bénéficiaires et soutenir les bénéficiaires dans leur transition</p> <p>COMMENT ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ S'appuyer sur la cartographie ○ Définir des procédures à suivre pour faciliter la transition ○ Développer les conventions avec les institutions de soins (hôpitaux psychiatriques, IHP, etc.) et aide à domicile ○ Renforcer les offres de services DSI (dispositifs mobiles de soutien à l'inclusion), et plus spécifiquement des Cellules Mobiles d'Intervention et du Centre de Référence Handicap et Vieillesse, qui accompagnent les transitions des personnes en situation de handicap avec un double-diagnostic et vieillissantes, respectivement ○ Développer la concertation multidisciplinaire entre services sociaux, cliniques, CPAS, prestataires à domicile, ... ○ Mettre à profit les outils participatifs permettant de mieux communiquer sur les besoins des personnes ○ Exemples de bonnes pratiques : Projets de la direction des aînés sur transition domicile- MR(S) <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les professionnels de l'accompagnement, de l'aide et du soin ○ Les personnes en perte d'autonomie <p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les fédérations sectorielles des employeurs ○ Les organisations syndicales sectorielles ○ Les organisations représentatives des usagers ○ AVIQ <p>QUAND ? Dès 2022</p>	<p>MT</p>	<p>Plan de relance wallon :</p> <p>Projet 141 : développer l'INAH</p> <p>Projet 273 : créer des réseaux sur base des travaux des Assises via notamment l'élaboration de la Gouvernance et du maillage territorial et soutenir les acteurs locaux dans l'implémentation de leur écosystème</p> <p>Projet 279 : digitaliser intégralement le dossier de santé des citoyens wallons de manière structurée et intégrée.</p>	
---	--	---	-----------	---	--

				<p>Projet 280 : rendre le dossier de santé interoperable entre les différents acteurs de la santé</p> <p>Projet 281 : développer un outil digital de gestion intégrée "W.all.in.health" pour l'observation, le suivi cartographique et administratif et le renfort des actions wallonnes en promotion de la santé et la prévention par la mise en place articulé avec les plateformes e-health</p> <p>Projet 282 : promouvoir l'innovation numérique dans</p>
--	--	--	--	---

				<p>le secteur de l'aide et des soins à domicile</p> <p>Fonds social européen + (programmation 2021-2027)</p>	
		<p>QUOI ? Diversifier l'offre de solutions permettant un accompagnement de qualité des personnes dans un lieu de vie adapté à leurs besoins</p> <p>COMMENT ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Développement et soutien de dispositifs de téléassistance intuitive et des services-conseils en aménagement de domicile ○ Soutenir le développement de dispositifs digitaux en s'inspirant des résultats du projet Interreg HIS2R tout en veillant à l'accessibilité financière et à la fracture numérique ○ Renforcer l'offre de transport médico-sanitaire ainsi que le transport social et garantir la sécurité des services ○ Faire la promotion des missions des centres de coordination auprès des autres acteurs de la 1^{ère} ligne ○ Renforcer l'offre de logement adapté et adaptable, de SLS et de SAC, « LEN », ... <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les personnes en perte d'autonomie ○ Les professionnels de l'accompagnement, de l'aide et du soin à domicile <p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'AVIQ ○ Les mutuelles ○ La société wallonne du logement 	<p>CT</p>	<p>Plan national de reprise et de résilience :</p> <p>Projet 252 : accroître l'offre d'accueil et d'hébergement en faveur des personnes les plus vulnérables (personnes sans-abri ou mal logées, etc.) et créer des habitats inclusifs et solidaires pour les personnes en perte d'autonomie, dans une logique de désinstitutionnalis</p>	

		<p>o Les services-conseils en aménagement de domicile</p> <p>QUAND ? Dès 2022</p>		<p>ation et de réduction de la fracture numérique</p> <p>Plan de relance wallon : Projet 253 : mettre en place une assistance digitale à domicile afin de soutenir le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie</p> <p>Projet 282 : promouvoir l'innovation numérique dans le secteur de l'aide et des soins à domicile</p> <p>Programme INTERREG</p>	
		<p>QUOI ? Créer des lieux de vie de transition</p> <p>COMMENT ?</p>	<p>MT</p>	<p>Plan national de reprise et de résilience :</p>	

		<ul style="list-style-type: none"> ○ Développer des habitats solidaires, autonomes et inclusifs ○ Création de lieux transitoires entre hospitalisation et domicile (par ex : centres de convalescence) ○ Développer une période d’essai pour les services AVJ (dispositifs de cumul - 3 mois), via le développement de nouveaux logements AVJ et une meilleure articulation des offres classique et dérogoaire ○ Exemple de bonnes pratiques : Le projet FSE+ Accompagner le vivre ensemble (Cellule mobile HIS) <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les personnes en perte d’autonomie. <p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ AVIQ ○ La société wallonne du logement ○ Les pouvoirs locaux ○ L’asbl Habitat et participation et autres asbl actives dans la promotion de l’habitat inclusif <p>QUAND ? Dès 2022</p>		<p>Projet 252 : accroître l’offre d’accueil et d’hébergement en faveur des personnes les plus vulnérables (personnes sans-abri ou mal logées, etc.) et créer des habitats inclusifs et solidaires pour les personnes en perte d’autonomie, dans une logique de désinstitutionalisation et de réduction de la fracture numérique</p> <p>Fonds social européen + (programmation 2021-2027)</p>	
		<p>QUOI ? Recourir à des outils d’évaluation pour dimensionner le soutien et l’accompagnement nécessaire.</p>	<p>MT</p>		

COMMENT ?

- Développer des outils qui permettent de retracer le parcours du bénéficiaire (déterminants psychosociaux, etc.) et de réaliser une auto-analyse des besoins (usager-personnel-famille) où la parole de l'utilisateur est prioritaire : analyse des capacités/incapacités de la personne (anamnèse, observation, discussions formelles/informelles, entretien avec le psychiatre) :
 - Histoire de vie de la personne
 - Projet de soins anticipés
 - Projet de vie individualisé (voir la boîte à outils disponible pour les MR.S qui ont suivi la formation)
 - Enquête/analyse sociale
 - Recueillir l'information de façon informelle lors des suivis dans la vie quotidienne et dans les lieux d'activité
- Recourir à des outils (échelles, enquête sociale SAFA, l'échelle d'intensité de soutien ou encore le BelRAi Screener, par exemple) permettant d'évaluer au fil du temps la « qualité de vie » tant de la personne que du professionnel
- Rendre les outils participatifs afin de déterminer avec la personne le soutien qui lui est nécessaire
- Favoriser le recours à un centre de coordination qui accompagne la personne et établit des liens
- Informer la personne et ses proches sur son évaluation (expliquer sa signification) et lui donner la possibilité de faire un recours
- Permettre une récurrence et périodicité de l'évaluation (évaluation de la situation de la personne)
- Evaluer sur base des besoins et non pas du type de handicap ou cumul (ex. besoin d'une présence pour un PSH physique ou autre trouble, le besoin reste le même)
- Consulter les personnes en perte d'autonomie et les professionnels sur leurs nécessités et pratiques visant à identifier les besoins
- S'assurer d'une harmonisation entre les outils pour permettre la mobilité et la flexibilité des parcours (« équivalence des outils »)

		<ul style="list-style-type: none"> ○ Adaptation des normes pour davantage de souplesse et d'adaptation dans les transitions ○ Points d'attention et interrogations sur les outils ○ Tester les outils avec les professionnels de terrain et prendre en compte leur feedback sur les points suivants notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Mesure du degré d'autonomie • Attention à la rigidité d'outils « harmonisés » • Veiller à des échelles d'équivalence entre les outils au risque de restreindre la mobilité entre les dispositifs • Veiller au bon usage de l'outil ○ Réaliser des recherche-action ○ Organiser des Table-ronde <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les professionnels de l'accompagnement, de l'aide et du soin ○ Tout acteur public intervenant dans les parcours de vie intégrés <p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ AVIQ ○ Les fédérations sectorielles des employeurs ○ Les organisations syndicales sectorielles ○ Les structures agréées et subventionnées ○ Les organisations représentatives des usagers ○ Services publics wallons <p>QUAND ? 2022 à 2024</p>			
<p>6. Développer les lieux d'inclusion sociale (activités en journée, emploi, etc.) afin</p>		<p>QUOI ? Favoriser le développement de lieux d'inclusion et de participation sociale et développer qualitativement l'offre</p>	<p>CT & MT</p>		

<p>d'éviter l'isolement des personnes</p>		<p>COMMENT ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Assurer la pérennité de l'offre ○ Développer quantitativement et qualitativement l'offre de services qui permettent notamment l'exercice d'activités valorisantes lorsque l'inclusion professionnelle n'est pas possible (ex : Activités citoyennes) et, qui fournissent un soutien à l'autodétermination, à la transition et à la définition du projet de vie ○ Renforcer le travail en réseau ○ Soutenir le développement de transports pour des activités utiles et de loisirs ○ Former les professionnels de l'accompagnement à l'inclusion des personnes en perte d'autonomie ○ Construire des collaborations et des ponts : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Entre les secteurs de l'action sociale et du logement pour soutenir les initiatives d'habitats inclusifs ▪ Avec le secteur ordinaire (formations ordinaires, reconnaissance des CAP par le FOREM, ...) ○ Elargir les missions vers de nouveaux types de bénéficiaires (demandeurs d'emploi non mobilisables, double diagnostic, troubles du spectre de l'autisme, surdit�, ...prendre en compte la diversité des déficiences ...) et soutenir l'offre de transport social et de loisirs ○ Exemples de bonnes pratiques en cours de développement : <ul style="list-style-type: none"> • Le projet FSE+ Coaching en activités sociales et de loisirs • Le projet FSE+ Mobilité LUX • Le projet FSE+ Accompagner le vivre ensemble (Cellule mobile HIS) <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les personnes en perte d'autonomie et les professionnels de l'accompagnement <p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'AVIQ, les professionnels de l'accompagnement, de l'aide et du soin, SPW IAS, OTW, organisations représentatives des usagers, les 		<p>Fonds social européen + (programmation 2021-2027)</p>	
---	--	---	--	--	--

		<p>organisations syndicales sectorielles, les fédérations sectorielles des employeurs</p> <p>QUAND ?</p> <p>Dès 2022</p>			
		<p>QUOI ?</p> <p>Développer et favoriser l'inclusion socio-professionnelle</p> <p>COMMENT ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Pérenniser les initiatives de soutien dans l'emploi ○ Améliorer la lisibilité de l'offre en matière de soutien des adaptations de poste de travail ; ○ Soutenir la création d'activités par les personnes en perte d'autonomie ○ Prendre en compte les besoins en termes de mobilités (accessibilité en transports, taux de remboursement, etc.) ○ Développer et donner les moyens aux ETA pour le maintien et l'engagement de travailleurs dont la situation de handicap serait plus lourde ○ Améliorer la réglementation relative au quota d'emploi des personnes en situation de handicap ○ Exemples de bonnes pratiques en cours/en cours de réflexion (projets FSE+) <ul style="list-style-type: none"> ● Activités citoyennes (qui se composent de (deux types de projets : le premier projet concerne la poursuite des activités de trois services retenus dans la première programmation alors que le second concerne les demandeurs d'emploi non-mobilisables); ● ERGOJOB ; ● Formations spécialisées ; ● Sensibilisation ; ● Soutien vers l'intérim ; 	<p>MT</p> <p>LT</p> <p>CT</p> <p>MT</p> <p>CT</p> <p>MT</p> <p>LT</p> <p>MT</p>	<p>Plan de relance wallon : Projet 264 : Soutenir l'emploi et la formation des personnes en situation de handicap</p> <p>Fonds social européen + (programmation 2021-2027</p>	

		<ul style="list-style-type: none"> • Soutien vers et dans l'emploi ; • Soutien à la réintégration ; • TEVA (Transition école-vie active); • VACE (Valorisation-Acquis-Certification-Expérience) ; • L'accessibilité des dispositifs d'intégration professionnelle pour les personnes sourdes et malentendantes. <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les personnes en perte d'autonomie. <p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'AVIQ, les fédérations sectorielles des employeurs, les organisations syndicales sectorielles, le Gouvernement wallon. <p>QUAND ? De 2022 à 2027</p>			
<p>7. Former les professionnels à la transition, favoriser le développement de nouvelles méthodes de travail, et soutenir les évolutions et la mobilité verticale et horizontale des fonctions et la création de nouveaux métiers</p>		<p>QUOI ? Développer un programme de formation initiale et continuée à destination du personnel du secteur AVIQ, des professionnels de la première ligne et des professionnels de l'aide et du soin favorisant l'accompagnement à la transition et la spécialisation de certaines fonctions</p> <p>COMMENT ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réflexions à mener en collaboration avec la FWB sur la formation initiale des professionnels, en concertation avec les hautes écoles, la promotion sociale, ... (faire le lien avec les travaux en cours par le SFMQ et l'ARES) ○ Identifier les besoins non-rencontrés des bénéficiaires et apprécier si l'évolution des missions et tâches des métiers actuels couplée à un renforcement en termes de ressources humaines ne peuvent pas y répondre ○ Adapter les formations dans une visée d'attraction des nouveaux travailleurs 	<p>MT</p>		

		<ul style="list-style-type: none"> ○ Mise en place d’actions de sensibilisation des professionnels pour les aider à accompagner les personnes selon leurs spécificités et pour déconstruire les stéréotypes (diversité culturelle, maladies psychopathologiques et cognitives, âgisme, etc.) ○ Proposition de catalogues de formation « AVIQ » comprenant des modules destinés à accompagner les professionnels permettant d’outiller les professionnels dans l’accompagnement des transitions et de la vie en autonomie ○ Exemples de bonnes pratiques en cours de réflexion : <ul style="list-style-type: none"> ● Projet FSE+ - Formations inclusives <p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ AVIQ ○ Les fédérations sectorielles des employeurs ○ Les organisations syndicales sectorielles ○ Le comité d’accompagnement des formations secteur handicap ○ FWB <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les professionnels de l’accompagnement, de l’aide et du soin <p>QUAND ? Dès 2022 et de manière récurrente</p>		Fonds social européen + (programmation 2021-2027)	
		<p>QUOI ? Favoriser l’évolution des métiers de l’aide et du soin</p> <p>COMMENT ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Organiser des formations continues à destination des professionnels de l’aide et du soin en vue de permettre la mobilité professionnelle des travailleurs au sein des secteurs accompagnant les personnes en perte d’autonomie (ex. formation numérique, adaptation à la diversité des publics...) ○ Intégrer « la notion de parcours de vie » dans l’enseignement initial ○ Initier une réflexion quant à un changement de la réglementation qui encadre les métiers 	MT		

	<p>POUR QUI ? O Les professionnels de l'accompagnement, de l'aide et du soin.</p> <p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> o L'AVIQ o Les fédérations sectorielles des employeurs o Les organisations syndicales sectorielles o Les organisations représentatives des usagers o La CFWB <p>QUAND ? Dès 2022 et de manière récurrente</p>			
	<p>QUOI ? Promotion des métiers de l'aide et du soin</p> <p>COMMENT ?</p> <ul style="list-style-type: none"> o Collaborer avec les services publics de l'emploi en vue de promouvoir les métiers de l'aide et du soin et en améliorer la reconnaissance o Œuvrer pour une revalorisation salariale o Collaborer avec les écoles (promouvoir les services/métiers et institutions auprès des étudiants) : travailler sur l'orientation, la qualité de la formation o Communiquer auprès du grand public pour mieux visibiliser les métiers du secteur de l'aide et des soins aux personnes : actions de sensibilisation o Favoriser les collaborations entre les différents métiers o Prévoir des transitions et des parcours d'évolution professionnelle <p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> o SPW Emploi, FOREM, cité des métiers, IBEFE, acteurs de l'enseignement o Les fédérations sectorielles des employeurs o Les organisations syndicales sectorielles o L'AVIQ 	MT		

	<ul style="list-style-type: none"> ○ SFMQ (service francophone des métiers et des qualifications) <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les professionnels de l'accompagnement, de l'aide et du soin <p>QUAND ? Dès 2022 et de manière récurrente</p>			
<p>8. Développer le mainstreaming des politiques publiques entre tous les niveaux de pouvoir.</p>	<p>QUOI ? Revaloriser/déstigmatiser l'image des personnes et des institutions</p> <p>COMMENT ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer un plan stratégique pour agir sur les représentations et faire évoluer les mentalités et le regard de la société sur les publics en perte d'autonomie et les institutions qui les accueillent. <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Tous les citoyens <p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ AVIQ ○ Gouvernement wallon ○ Les fédérations sectorielles des employeurs ○ Les organisations syndicales sectorielles ○ Les organisations représentatives des usagers <p>QUAND ? Dès 2025</p>	<p>LT</p>		
	<p>QUOI ? Associer les professionnels dans les décisions relatives à la qualité de l'aide et des soins</p> <p>COMMENT ?</p>	<p>CT</p>		

		<ul style="list-style-type: none"> ○ A mettre en relation avec la recommandation 4 et l'action « Associer les personnes en perte d'autonomie et leur famille aux décisions les concernant et notamment relatives à la qualité de l'aide et des soins » ○ Encourager l'implication des professionnels dans les décisions relatives à la qualité de l'aide et des soins au niveau des structures par le biais du management participatif ○ Evaluer les conditions de réalisation d'un projet pédagogique d'institution plus inclusif par le biais de la concertation sociale au sein des services <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les professionnels de l'accompagnement, de l'aide et du soin <p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les organisations syndicales sectorielles ○ Les fédérations sectorielles des employeurs ○ Les organisations représentatives des usagers ○ Le Gouvernement wallon <p>QUAND ?</p> <p>A estimer avec les partenaires sociaux</p>			
		<p>QUOI ?</p> <p>Créer les conditions d'accès pour un lieu de vie abordable et un accompagnement abordable (accessibilité financière).</p> <p>COMMENT ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Développer une approche commune en termes d'aides financières pour les publics visés ○ Au niveau de l'accessibilité financière, entamer une réflexion sur les politiques de prix ○ Augmenter les montants APA et les allocations de manière générale, revoir leurs modalités de calcul : rehausser les plafonds de revenus d'octroi qui sont beaucoup trop bas pour permettre de lutter contre la paupérisation des personnes âgées, rehausser les allocations accordées, 	<p>MT-LT</p>		<p>En lien avec les travaux du Conseil de stratégie et de prospective</p>

		<p>individualiser le droit en supprimant le plafond « ménage », évaluer le non-recours au droit pour y remédier</p> <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les personnes en perte d'autonomie <p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ AVIQ ○ SPW IAS ○ SWL/FWL ○ Mutuelles <p>QUAND ?</p> <p>2022 et sur le long terme.</p>			
		<p>QUOI ?</p> <p>Travailler sur les conditions d'accessibilité (géographique et physique)</p> <p>COMMENT ?</p> <p><u>Des logements accessibles, adaptés et adaptables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Proposer des logements sociaux préférentiels pour ce public, des lieux situés dans la cité proche, des moyens de transport et du réseau ○ Permettre l'accessibilité financière à des petits logements, promouvoir les petits logements et assurer l'accessibilité financière des logements collectifs ○ Développer un cadastre de logements adaptables (en évolution avec les besoins de la vie) et adaptés : ex : projet FSE+ CONVERGENCE ○ Démystifier la pathologie auprès des autres locataires et des professionnels de première ligne (infirmiers, aide soignantes, aides-ménagères, etc.) ○ Financer par l'AVIQ l'adaptation de logements publics de manière générique et non de manière nominative, lesquels logements seraient spécifiquement dédiés aux personnes en perte d'autonomie 	<p>MT-LT</p>	<p>Fonds social européen + (programmation 2021-2027)</p>	<p>En lien avec les travaux du Conseil de stratégie et de prospective</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Conditionner dans les marchés publics le critère d’adaptabilité à toute construction/transformation de lieux de vie <p><u>Mobilité et transport :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Etoffer le réseau de transport accessibles à tous et le rendre plus accessible financièrement (que ce soit pour des raisons médicales ou sociales) ○ Informer et communiquer sur l’offre diversifiée de transport ○ Penser à la réorganisation/l’aménagement du territoire afin de faciliter l’accès aux services <p><u>Adaptations dans le lieu de vie :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Faire appel à l’économie sociale pour compenser la pénurie de travailleurs qui apportent des modifications mineures dans le cadre d’adaptations du domicile et qui sont négligées par les entrepreneurs commerciaux. /adapter la réglementation IDESS ○ Renforcer les services de conseils en aménagement du domicile <p><u>Pérennisation de l’expertise :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Renforcer les collaborations avec le CAWAB ○ Obtenir une reconnaissance et un financement des services en accessibilité en RW et reconnaître Access-i officiellement dans le cadre du nouvel arrêté comme « certificat » ou « référentiel » en RW ○ Étendre l’accès géographique des dispositifs ayant fait leurs preuves. <p><u>Agir sur les déterminants sociaux de la santé/du handicap</u></p> <p><u>Supprimer (progressivement) la limite d’âge fixée à 65 ans pour le secteur handicap de l’AVIQ</u></p> <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les personnes en perte d’autonomie, leur famille et leur aidant 		
--	---	--	--

	<p>QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Gouvernement wallon ○ Services publics wallons (logement, mobilité, transport) ○ AVIQ ○ Les fédérations sectorielles des employeurs ○ Les organisations syndicales sectorielles ○ Les organisations représentatives des usagers <p>QUAND ? 2022 et sur le long terme</p>			
	<p>QUOI ? Favoriser la transversalité entre les politiques publiques (logement, action sociale et santé, emploi, mobilité...)</p> <p>COMMENT ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Adopter par le Gouvernement wallonne une déclaration visant à intégrer la question des personnes en perte d'autonomie dans toutes les politiques ○ Interroger les politiques publiques quant à leur(s) impact(s) sur les personnes en perte d'autonomie : exiger une plus-value sociale, en termes de santé, d'inclusion et des objectifs sociaux pour tout investissement public ○ Articuler les ressources locales (CPAS, centres de loisirs, secteur associatif, ...) afin de rencontrer les projets de vie individualisés et prioriser les besoins au regard des capacités, de l'histoire de vie et des ressources locales <p>POUR QUI ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les personnes en perte d'autonomie, leur famille et leur aidant <p>QUI ?</p>	<p>CT-MT</p>	<p>Plan de relance wallon :</p> <p>Projet 285 : Garantir une prise en compte transversale de la dimension du genre dans l'ensemble des mesures du G UW en les soumettant à l'analyse du Conseil wallon pour l'égalité entre les hommes et les femmes</p>	

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Gouvernement wallon (articulation avec les autres niveaux de pouvoir et entités fédérées) ○ Services publics wallons <p>QUAND ? 2021-2022</p>	<p>Projet 286 : Garantir la prise en compte des dimensions du handicap (handistreaming) dans l'ensemble des mesures de GUW</p>
--	--	--

III. Triangle de la coordination de parcours de vie intégrés des personnes en perte d'autonomie

Au cœur des dynamiques de désinstitutionnalisation et de non-institutionnalisation, la stratégie définie aborde ces questions au travers des parcours de vie intégrés des personnes en perte d'autonomie et des conditions nécessaires à ces parcours.

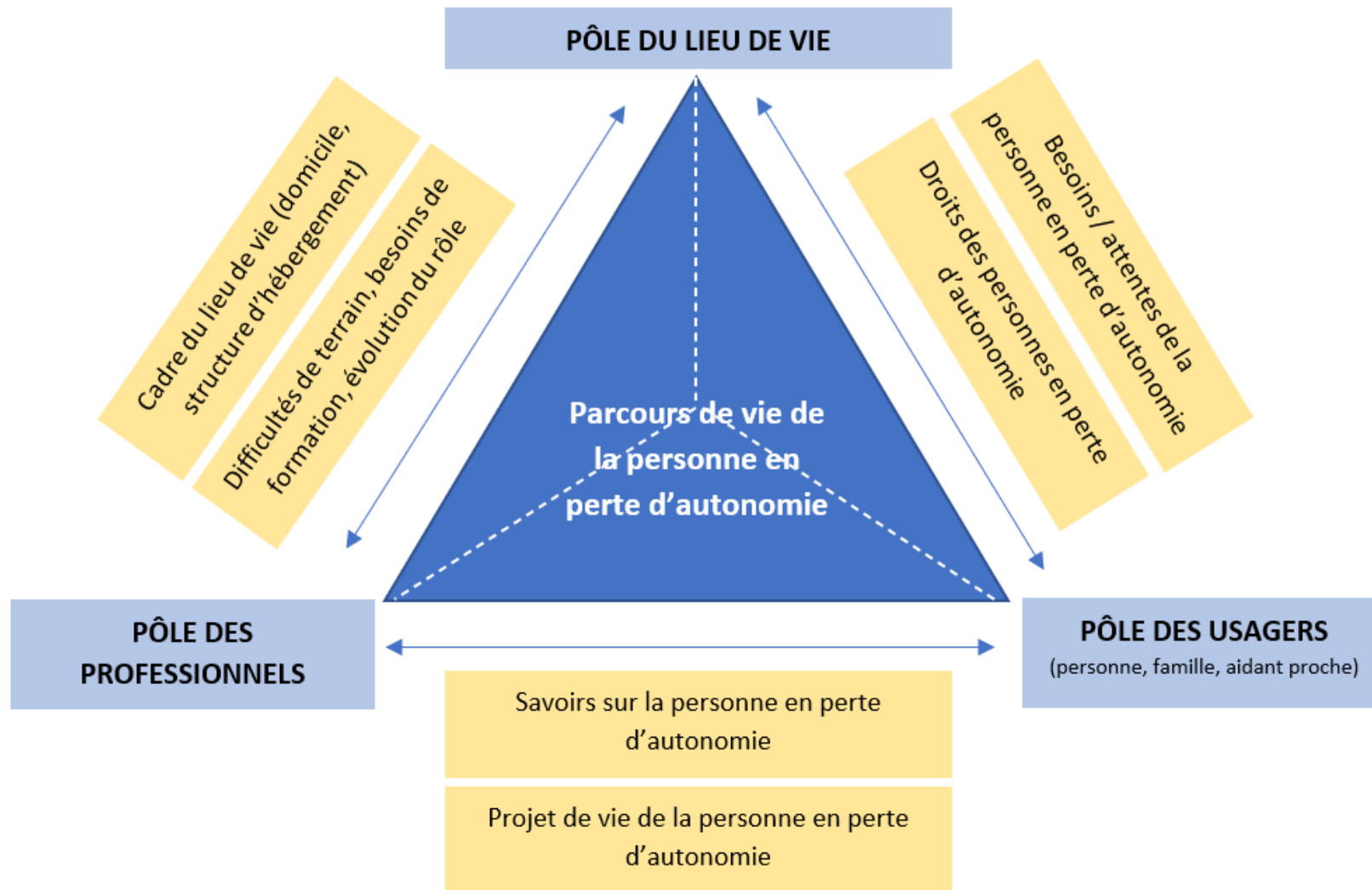
Avec le triangle de la coordination, il s'agit d'une part de rendre visuel les interactions entre les professionnels, les usagers (personnes en perte d'autonomie, leur famille, leur aidant) et les lieux de vie et, d'autre, part, d'évaluer la coordination du parcours de vie de la personne en perte d'autonomie au travers de trois pôles soit :

- **le pôle des professionnels et le pôle des usagers**
- **le pôle des usagers et le pôle du lieu de vie**
- **le pôle des professionnels et du lieu de vie.**

Afin de pouvoir évaluer, des variables devront être définies. Ce travail, entamé, sera poursuivi après le dépôt du rapport « final » et consolidé en 2022.

L'analyse permet, dès lors, de dégager les disparités éventuelles dans le parcours (ex. un pôle qui apparaîtrait plus prédominant) et d'y remédier ; l'idéal étant de parvenir à une répartition équilibrée des surfaces du triangle représenté ci-dessous et inspiré des résultats de l'étude « *Adapter l'accompagnement aux parcours de vie des personnes en situation de handicap* » produite en 2015 par une équipe d'enseignants-chercheurs des laboratoires de sciences de l'éducation des universités de Caen et Rouen Normandie et la Fédération Générale des PEP (Pupilles de l'Enseignement Public).

Les 8 recommandations « forces » dégagées des 38 recommandations ont été réparties entre les 3 pôles (cf. ci-dessous) en situant l'enjeu du mainstreaming des politiques sur les enjeux liés aux personnes en perte d'autonomie de manière transversale à l'ensemble. Certaines recommandations concernent plusieurs pôles.



R8 - Mainstreaming des politiques publiques entre tous les niveaux de pouvoir sur les enjeux liés aux personnes en perte d'autonomie

PÔLE DU LIEU DE VIE

R2 - Programmation des secteurs (par exemples : spécialisation des établissements et des services, capacité et équipement/matériel, coordination de leurs infrastructures et/ou de leurs activités, articulation entre établissements, services, révision des normes, agréments et subventionnements, etc.).
R5 - Diversification des lieux de vie.
R6 - Développement de lieux d'inclusion sociale (activités en journée, emploi, etc.) afin d'éviter l'isolement des personnes.
R7 - Diversification des lieux de vie de transition (hospitalisation-domicile, domicile-institution, etc.).
R8 - Mainstreaming des politiques publiques entre tous les niveaux de pouvoir.

PÔLE DES USAGERS (personne, famille, aidant proche)

R1 – Développement d'une cartographie dynamique de l'offre de services existante par bassin de vie et à différents niveaux de pouvoir
R3 - Prévention et sensibilisation des citoyens et des professionnels aux risques de perte d'autonomie.
R4 - Favoriser les approches basées sur les besoins des personnes.
R8 - Mainstreaming des politiques publiques entre tous les niveaux de pouvoir.

PÔLE DES PROFESSIONNELS

R1 – Développement d'une cartographie dynamique de l'offre de services existante par bassin de vie et à différents niveaux de pouvoir
R3 - Prévention et sensibilisation des citoyens et des professionnels aux risques de perte d'autonomie.
R4 - Favoriser les approches basées sur les besoins des personnes.
R7 - Formation des professionnels à la transition et développement de nouvelles méthodes de travail, favoriser les évolutions et la mobilité verticale et horizontale des fonctions et création de nouveaux métiers.
R8 - Mainstreaming des politiques publiques entre tous les niveaux de pouvoir.